



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Cros »
sur la commune de Saint-Maurice-des-Lions
par la société NEOEN SA

Par arrêté du **02 OCT. 2023**, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours, soit du 15 novembre 2023 à 9h au 15 décembre 2023 à 17h, en mairie de Saint-Maurice-des-Lions (siège de l'enquête) relative à la demande de permis de construire présentée par la société NEOEN SA.

La demande de permis de construire concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance crête de 13,48 Mwc, au lieu-dit « Les Cros » pour une surface foncière de 21,9ha. La surface d'implantation de la centrale est de 17,1 ha. Elle sera composée notamment de 24518 modules d'une puissance unitaire de 550Wc, 5 postes de transformation, 1 poste de livraison, 3 locaux d'exploitation, 1 piste de circulation lourde et 2 réserves incendie de 60 m³.

Le maître d'ouvrage est la société NEOEN SA dont le siège social se situe au 22 rue Bayard à Paris (75008). Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Monsieur Marc DURIEZ au 07 61 01 16 78 ou à l'adresse suivante : marc.duriez@neoen.com

Sont désignés : Madame Esmeralda TONICELLO, formatrice et conseillère en relations sociales, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Yveline BOULOT, enquêtrice de statistique agricole en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Saint-Maurice-des-Lions pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la préfecture CS 92301 - 16023 ANGOULÊME Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- **par voie postale** : Mairie de Saint-Maurice-des-Lions, à l'attention de Mme TONICELLO, le Bourg, 16500 Saint-Maurice-des-Lions

- **par voie électronique à l'adresse** : pref-solaire-stmaurice-cros-neoen@charente.gouv.fr

Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente: www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – Saint-Maurice-des-Lions).

Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-environnement.gouv.fr est le suivant:

<https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q=recordsid:202313521852>

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Saint-Maurice-des-Lions selon le calendrier suivant :

15 novembre 2023 de 9h à 12h
23 novembre 2023 de 14h à 17h
27 novembre 2023 de 9h à 12h
8 décembre 2023 de 14h à 17h
15 décembre 2023 de 14h à 17h

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Saint-Maurice-des-Lions pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus du permis de construire (PC n°016.337.22.N0003) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Saint-Maurice-des-Lions.

016.337.22